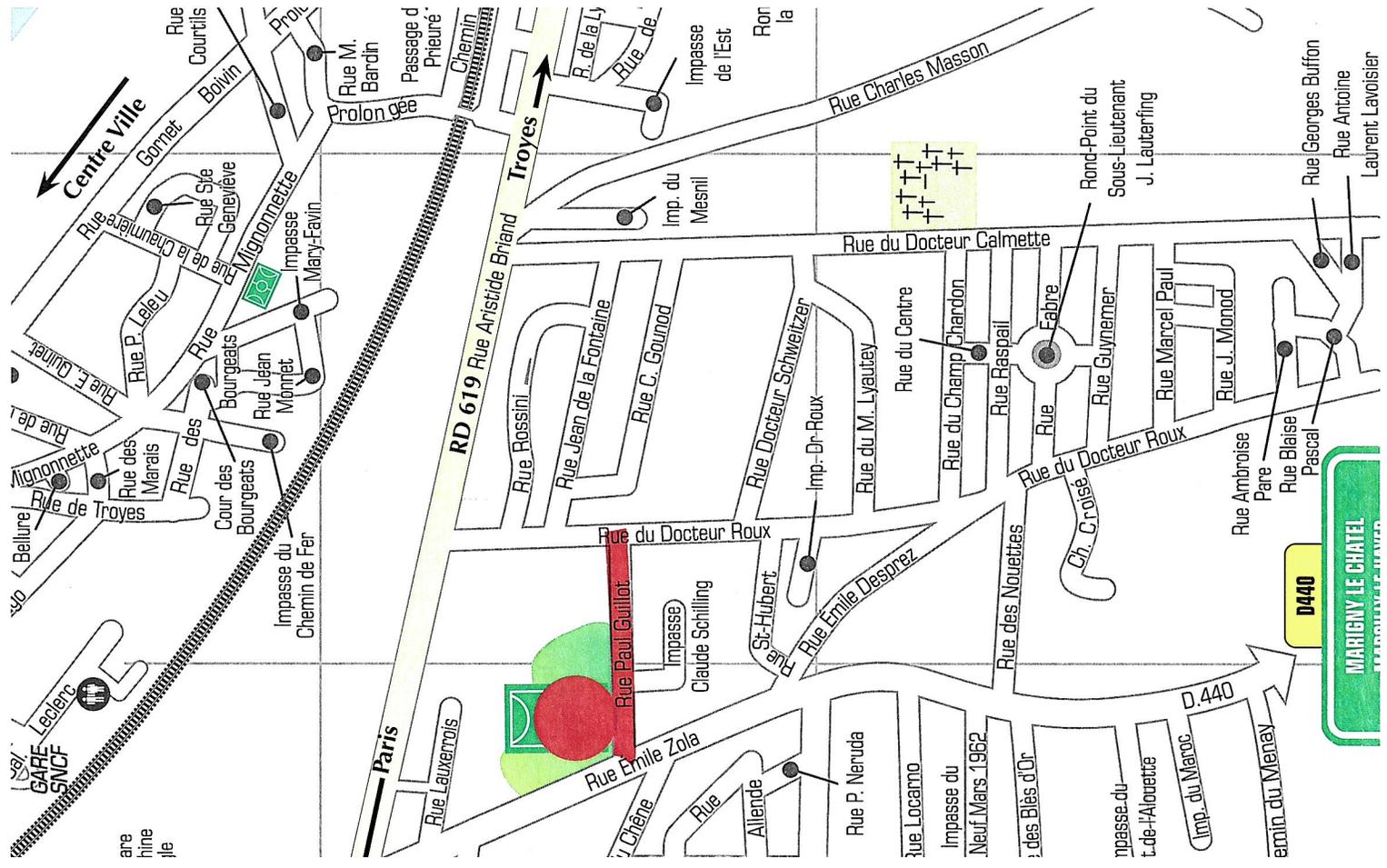


BROCANTE et Vide-Grenier Romain Rolland



Stade des droits de l'enfant Rue Paul GUILLOT - Romilly-sur-Seine Dimanche 12 avril 2026

Informations et inscriptions :
Service fêtes et manifestations
4 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
au 03 25 24 94 67



D440
MARGINY LE CHATEL

Monsieur,

Par la présente plaquette de communication, j'ai l'honneur de vous informer qu'une Brocante se déroulera dans notre ville au stade des droits de l'enfant rue Paul Guillot, le

dimanche 12 avril 2026.

vous souhaitez y participer, merci de bien vouloir nous retourner le coupon-réponse ci-joint, dûment complété.

Merci de bien vouloir y joindre votre chèque de réservation, libellé à l'ordre du Trésor Public.

(encaissé après la date de la manifestation)

6 € les 3 mètres linéaires (tarification par multiple de 3 mètres).

Avec véhicule sur place, 6 mètres minimum.

l'accueil des exposants se fera rue Paul GUILLOT de 5h30 à 7h30.

l'ouverture au public se fera de 7h30 à 18h. **Présence obligatoire des exposants, de 7h30 à 17h30**

Je vous remercie à l'avance de votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Je vous prie de bien vouloir retourner ce coupon-réponse à toutes et à tous,

Eric VUILLEMIN

Maire de Romilly-sur-Seine

Président de la Communauté de Communes des Portes de Romilly



Vos interlocuteurs :

Service Fêtes et Manifestations Tél : 03.25.24 94 67
Régisseur placier Tél. Portable : 06.07.87.35.72

B7 12 avr16

COUPON REPONSE DE RESERVATION

Merci d'écrire en MAJUSCULES bien lisibles !

Tout bulletin incomplet et sans règlement ne sera pas pris en compte.

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ CODE POSTAL : _____

TELEPHONE : _____
(fixe et portable)

MAIL : _____

Carte d'identité N° _____ Délivrée le : _____

Par : _____

Pour les professionnels

NATURE DU COMMERCE : _____

N° REGISTRE COMMERCE : _____

METRAGE SOUHAITE : _____

(Par module de 3m)

* J'atteste sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts.

* Je déclare également sur l'honneur :

- Ne pas avoir participé à deux ventes de même nature au cours de l'année civile.

- L'article 310-2 du Code du Commerce, limite les particuliers à participer à maximum 2 vide-greniers par an.

Toute annulation sera à signaler au service fêtes et manifestations 7 jours avant l'évènement. Passé ce délai, pas de remboursement.

Fait le .../.../...

Signature

A _____

LES ORGANISATEURS SE DONNENT LE DROIT DE MODIFIER

LES EMPLACEMENTS EN FONCTION DES CONDITIONS METEOROLOGIQUE

* Attestation à signer pour les particuliers participants à la brocante
COUPON A RETOURNER :

M. Vincent VAUGIRARD ou Mme Sandra FEVRE - Service Fêtes et Manifestations
4, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 10100 ROMILLY-SUR-SEINE